COMMUNE DE
CHÂTEAU-D'ŒX

Bâtiment communal | Grand Rue 67 | 1660 Château-d'Œx
Téléphone 026 924 22 00 | www.chateaudoex-admin.ch

Conseil communal
de et à
1660 Château-d'Oex

Château-d'Oex, le 14 février 2024
Greffe_0134_Préavis édités_PFM

Préavis n°5/2024

Demande de crédit pour le remplacement des ventilateurs du monobloc, de la maintenance de la technique du froid et entretien de divers sols dans le bâtiment de l'Hôtel de Ville

Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

OBJET DU PREAVIS :

Le présent préavis a pour objet l'octroi d'un financement pour réaliser divers travaux d'entretien courant de l'installation technique du bâtiment, comme la ventilation de la cuisine, le chauffage et la technique du froid ainsi que de certains revêtements de sols vieillissants ainsi que l'installation de 12 coffres-forts dans les chambres du bâtiment de l'Hôtel-de-Ville.

Historique :

Le bâtiment de l'Hôtel de Ville, rénové en 1993, a fait l'objet d'un entretien régulier. Les installations techniques mises en place il y a 30 ans correspondaient à l'état de la technique de cette époque. La technique du froid a évolué et permet aujourd'hui de réaliser de substantielles économies d'énergie. Le système secondaire de chauffage du bâtiment montre également des signes de fatigue et fera l'objet d'une prochaine analyse.

Etat de la situation :

Ensuite de nombreuses remarques des clients du pub « le Caribou » et de son exploitant, il est constaté que la ventilation de la cuisine ne fonctionne pas correctement.

Un contrôle effectué par une entreprise externe a permis de confirmer que les volumes d'airs extraits ne sont pas conformes aux données techniques du constructeur. Aussi, le spécialiste en ventilation propose de changer deux ventilateurs du monobloc pour résoudre ce problème.

La technique de production de froid pour le bar du 1er étage ainsi que le pub sera centralisée et remplacée par un système à condensation à air au lieu de l'eau. La consommation d'eau sera de ce fait fortement réduite. La technique de production de froid pour la chambre froide et le congélateur sera remise en état et le système de condensation sera également changé dans le but de réduire la consommation d'eau.

L'équipement de coffres-forts dans les chambres fait partie des critères des hôtels 3 étoiles (n°113 selon liste HotellerieSuisse). A la demande de l'exploitant, il est donc judicieux de les installer pour conserver ce classement pour l'hôtel.

L'utilisation des locaux engendre une usure normale des sols et trois surfaces de l'établissement sont de ce fait à rénover, soit par une pose de moquette, soit par du parquet.

Constatation :

L'entreprise en ventilation a d'office proposé de remplacer le monobloc de ventilation de la cuisine qui date de 1993 pour un montant de CHF 63'000.00. Après contrôle et réflexion et ce, dans un souci d'optimisation des coûts, la variante du changement de deux ventilateurs est retenue sachant que si cette solution ne satisfaisait pas en termes de volume d'air et qu'un nouveau monobloc devait être installé, les deux ventilateurs seraient réutilisés dans le nouveau monobloc.

Coûts :

Éclairage des parties communes :	6'000.00
Raccordement électrique ventilateurs :	2'100.00
Remplacement du circulateur et vanne 3 voies :	6'000.00
Changement de 2 ventilateurs du monobloc :	13'000.00
Regroupement installation du frigorifique cuisine, bar 1er étage et PUB :	13'500.00
Echange groupe frigorifique congélateur :	8'000.00
Remise en état production de froid congélateur :	7'500.00
Installation de 12 coffres-forts :	4'500.00
Tapis salle du conseil communal :	19'000.00
Pose parquet salle des juges :	8'500.00
Pose parquet salle restaurant :	22'000.00
Divers et imprévus :	5'900.00
TOTAL TTC	**CHF 116'000.00**

En conclusion, la Municipalité vous prie, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE CHATEAU-D'OEX

- vu le préavis municipal n°5/2024 du 14 février 2024 ;
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

- **de l'amortissement**
 - du montant de CHF 116'000.00 sur une période de 10 ans, selon les directives sur les durées d'amortissement obligatoire édictées par le manuel MCH2, dès le début de l'utilisation de l'immobilisation.

décide

- **d'autoriser** la municipalité à entreprendre les divers travaux pour le bâtiment de l'Hôtel-de-Ville.

- **d'octroyer** à cet effet un crédit de CHF 116'000.00

- **de financer**
 - Le montant de CHF 116'000.00, par un emprunt dans le cadre du plafond d'emprunt de la législature en cours, si nécessaire

Dans l'attente de votre décision, nous vous présentons, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

Préavis approuvé par la Municipalité en séance du 14 février 2024.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :	**La Secrétaire :**
Eric Grandjean	**Sophie Matthey**

Copie :
Bourse communale
Service des travaux, constructions et urbanisme.